mière de l'expérience des différents pays nous devrions être en état de réussir, dans l'intérêt du nôtre, à nous éclairer davantage sur les modes d'impôt, à simplifier ceux qui existent, à en suggérer de nouveaux et à découvrir des moyens de modifier ceux que nous avons déjà adoptés.

Le très hon. M. MEIGHEN: Ce conseil doit-il avoir mission d'exprimer des avis par rapport aux droits de douane.

Le très hon. MACKENZIE KING: Non. Le Gouvernement se propose de nommer et d'adjoindre au ministère des Finances chargé des questions de tarif, une couple d'experts qui s'occuperont de ces questions de concert avec le ministre qui préside à ce ministère. Le présent projet de résolution se rattache aux modes de taxation. Mon très honorable ami avait probablement en l'idée l'autre proposition et il a cru que ce bureau s'y rapportait. Il n'en est rien; ce bureau s'occupera des modes de taxation et il recherchera les moyens de simplifier et de perfectionner le présent système.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mon enthousiasme se refroidit rapidement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui, c'est ce que je pensais.

L'hon. M. BUREAU: Il fallait s'y attendre.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je croyais tout d'abord que c'était ce que le ministre nous avait promis dans son exposé de la situation financière, mais je m'aperçois que c'est un nouveau bureau créé dans ce dessein.

L'hon. M. BUREAU: Le discours du trône l'avait promis.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il me semble que nous serons entourés de "commissions" à tel point que nous ne pourrons plus vivre.

L'hon. M. BUREAU: Il en faut pour que le pays s'avance dans la voie du progrès.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il ne progressera pas beaucoup si nous payons un si grand nombre de traitements de dix mille dollars. Ces bureaux, ces commissions—et que sais-je?—se multiplient rapidement et toutes les présentes institutions augmentent le poids du fardeau que le pays supporte déjà. Pourquoi aurions-nous besoin d'un bureau qui scrutera tous les systèmes de taxation des autres pays afin de constater s'il ne trouvera pas d'autres moyens de prélever d'autres contributions? Je ne conçois pas de raison de créer ce bureau. Le ministre des Finances, avec le concours des auxiliaires qui

ont grandi au département, devrait constituer pour le pays la meilleure sauvegarde qu'il puisse avoir dans ce domaine, aussi bien que le meilleur guide. Je n'ai pas suivi le débat qui m'aurait probablement mieux éclairé. Cependant, je ne connais pas de pays où il y ait un bureau dirigé par des fonctionnaires touchant dix mille dollars pour dire aux départements de l'administration comment imposer des contributions. J'en connais où il y a des bureaux pour l'étude de questions techniques-les tableaux du tarifs, par exempleet pour donner des conseils au sujet de l'incidence et des résultats des droits de douane: néanmoins, ce que je ne puis comprendre. c'est qu'un bureau consultatif général dise comment taxer les gens, s'enquière des modes de contribution dans d'autres pays et d'autres choses semblables. Allons donc! ce sera une bagatelle que \$28,000, un simple nichet qui produira une épouvantable couvée. Si le ministre demeure au département-je crois savoir que ce n'est pas son intention, mais s'il y demeure—il devra inscrire au budget une formidable somme afin de maintenir quelquesunes des institutions nouvellement créées, institutions d'une valeur fort problématique. Je suis d'avis que ce bureau est inutile; je n'en vois pas la nécessité. Et lorsque nous mettrons sur le tapis la commission du tarif, mes voisins de gauche, je l'espère, ne concevront pas de trop grandes espérances, car je me fais fort de leur dire qu'il n'y aura pas beaucoup de leurs doctrinaires qui obtiendront des emplois de commissaires grassement rétribués.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: On nous apprend que deux autres spécialistes seront nommés; le premier ministre a eu l'obligeance de nous communiquer cette nouvelle. Ces fonctionnaires accompliront pour le ministère des Finances la même besogne que ce bureau consultatif accomplira pour le ministère des Douanes. Le principe fondamental du projet de résolution est de réunir les divers services de perceptions des contributions: cependant nous contreviendrons à ce principe en ayant un groupe de gens pour dire au ministre des Douanes de quelle manière soutirer le plus d'argent aux contribuables avec le moins d'effort et le moins de bruit, et un autre groupe pour apprendre au ministre des Finances comment pratiquer la même opération en douceur. Pourquoi ces deux agences soporifiques ne sont-elles pas réunies? Puisqu'il s'agit de l'unification des services, pourquoi n'aurions-nous pas l'amalgamation des experts? De toutes les idées ridicules qui ont été lancées, celle-ci semble décrocher la palme; nous ferons une chose vraiment absurde. Voici deux divisions d'impôts dont ni l'un ni